



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES  
Chancelier des Universités de Bretagne**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires; ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

**Vu** l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

**Vu** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur .

**Vu** l'arrêté du 1 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour la session 2023, sont désignés membres du jury du concours externe commun de recrutement dans le premier grade des corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Présidente :**

Madame Anne-Sophie RAULT, attachée d'administration hors classe - Rectorat de Rennes

**Vice-président :**

Monsieur Vincent BLIN, attaché principal d'administration - Rectorat de Rennes.

**Membres :**

Madame Delphine SALAUN, attachée principale d'administration de l'Etat – Direction des Libertés Publiques des Côtes d'Amor  
Madame Célia BOUSSARD-BEAUJEAN, attachée principale d'administration de l'Etat – Collège Louis Guilloux Montfort Sur Meu  
Madame Camille GAPIHAN, attachée principale d'administration - Rectorat de Rennes  
Madame Amélie GUILLEMOT, attachée principale d'administration – Rectorat de Rennes  
Monsieur Kévin SAK, attaché d'administration de l'Etat- Direction interrégionale des services pénitentiaires du Grand Ouest  
Monsieur Anthony PIETE, attaché principal d'administration de l'Etat – Collège François Truffaut Betton

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES, le 14 avril 2023

Pour le Recteur et par délégation  
Le chef de la division des examens et concours



Eric GELINEAU-ASSERAY